



CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

Séance du 24 février 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2022

Compte rendu affiché le 8 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Nombre de présents en séance : 14

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Yvan SIMON

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, MAZARD Roger, BOINON Sandrine, LOISON Thierry, VERMARE Odile, SERAILLE Marielle, GIRAUD Alain, DELORME Marie-Joëlle, CHALON Gwendoline, LOTISSIER Marc, SOLEYMIEUX Géraldine, PERALDO Yves, GAYET Véronique, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Membres excusés : LOTISSIER Isabelle (pouvoir à Yvette BRETONNIER), BONNET Fabrice.

• Attribution et vote des subventions aux associations,

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions des associations pour 2022 et des propositions de la commission finance. Plusieurs dossiers, arrivés après la réunion de la commission, sont examinés en séance. Monsieur le Maire invite les conseillers présidents, trésoriers ou responsables d'associations éventuellement bénéficiaires de subventions à ne pas prendre part au vote et à sortir de la salle : Madame Sandrine BOINON- Madame Gwendoline CHALON- Madame Odile VERMARE- Madame Marie-Jo DELORME. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité : ((Votants : 14 (dont un pouvoir) – Oui : 14 – Non : 0 Abstention : 0), décide le versement des subventions présentées ci-dessous :

	Vote
ADMR	3 000.00 €
ADAPEI	500.00 €
Amicale Boule	400.00 €
Amicale Laique	1 000.00 €
APEL	750.00 €
AREC	1 200.00 €
Association pour la promotion du marché aux veaux	1 200.00 €
Association Sportive du Collège de SLC	1 000.00 €
Association de chasse	300.00 €
Banda Fanfare L'Etincelle	1 000.00 €
Cinéma des Monts du Lyonnais	1 018.00 €
Comité Municipal des Aînés Saint Laurentais	5 200.00 €
FNACA	300.00 €
Hand Ball Club	3 500.00 €
Haute Brévenne Foot	3 000.00 €
K Danse	500.00 €
La bibliothèque Le Grenier à la Page	4 500.00 €
Chorale La Soleillée	1 000.00 €
MFR Saint Laurent de Cht	280.00 €
MFR Saint Laurent de Cht- subvention exceptionnelle	2 000.00 €
MJC La Chamouss	3 000.00 €

OCCE Ecole Primaire publique	900.00 €
SLCTA (Tir à l'arc)	1 500.00 €
Tour des Monts de la Loire	1 000.00 €
Vie Libre	300.00 €
Voyages scolaires, ALSH...	4 000.00 €
Total	42 348.00 €

Madame Sandrine BOINON- Madame Gwendoline CHALON- Madame Odile VERMARE- Madame Marie-Jo DELORME reviennent en séance.

• **Acquisition du Pôle Culturel (EPORA-ARB Immobilier),**

Monsieur le Maire rappelle les précédentes délibérations sur ce point : n°77-2018 portant signature d'une convention avec l'EPORA, n°50-2021 portant acquisition en VEFA du futur pôle culturel, à la société ARB PROMOTION IMMOBILIERE, pour un montant de 630 000€ HT et n°108-2021 portant prolongation de la convention avec l'EPORA.

Il expose que la convention avec l'EPORA portant sur la requalification d'un îlot dégradé en centre- bourg situé au carrefour de la rue de l'Eglise et de la rue Cour Denis et que cette dernière se termine par une cession de la parcelle nue à la Commune ou à un promoteur privé.

Il expose que dans un premier temps, il avait été envisagé que la société ARB PROMOTION IMMOBILIERE se porte acquéreur de la parcelle pour un montant de 240 000€. Le résultat de l'opération de démolition et de remise en forme du tènement, engendre un coût complémentaire de 51 340.60€, il propose que la Commune le prenne en charge. D'autre part il propose que la participation de la société ARB PROMOTION IMMOBILIERE soit ramenée à 40 000€ et que la différence de 200 000€ soit déduite du coût d'acquisition en VEFA par la Commune.

Il présente un nouveau plan financier :

<i>Coût de l'acquisition et des frais du tènement SARRAZIN et des travaux :</i>	<i>399 058.00 €</i>
<i>Prise en charge par l'EPORA :</i>	<i>107 717.40 €</i>
<i>Prise en charge par ARB Promotion Immobilière</i>	<i>40 000.00 €</i>
<i>Prise en charge par la Commune :</i>	<i>251 340.60 €</i>

Monsieur le Maire propose un vote pour le reversement par la Commune, d'une participation au déficit de l'opération à l'EPORA, d'un montant de 251 340.60 € et la révision de la convention d'acquisition en VEFA avec ARB PROMOTION IMMOBILIERE pour une somme de 430 000.00 €, soit un montant total pour la Commune de 651 340.60 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré et voté (Oui : 18 (dont 1 pouvoir) – Abstentions : 0 – Non : 0), décide du versement d'une indemnité de participation au déficit de l'opération à l'EPORA pour un montant de 251 340.60€ € H.T et la révision de la convention pour l'acquisition en VEFA des locaux du pôle culturel pour un montant de 430 000.00 € HT, convention à signer avec ARB PROMOTION IMMOBILIERE.

Monsieur le Maire expose également que la société ARB Promotion Immobilière va proposer un local commercial de 72.28 m2. Il demande au Conseil Municipal, si la Commune doit se positionner pour acheter ce local. Il déclare vouloir être prudent pour cette acquisition car la Commune s'est engagée dans d'autres investissements, mais d'un autre côté, l'achat par la Commune de cette surface commerciale permettrait une maîtrise du commerce en centre-bourg.

Monsieur Thierry LOISON reconnaît une politique de maîtrise des espaces commerciaux menées par la Municipalité depuis des années, et que pour lui il est primordial que la Commune conserve ses actions sur le linéaire commercial et le prix des loyers.

Monsieur le Maire expose également qu'il a été saisi d'une demande d'acquisition du local commercial actuellement loué à Madame Emilie DANVE, local commercial « Un Brin de Folie ». Il expose que pour ce local, la Commune devrait prochainement engager des travaux d'entretien.

Un débat s'engage autour de cette cession et la potentiel acquisition.

Monsieur le Maire propose un vote sur les questions suivantes :

La Commune doit-elle acheter le local commercial qui serait situé au rez-de-chaussée de l'immeuble « LE COUR DENIS », à l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue Cours Denis, d'une surface de 72.28 m2 ?

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré : (Votants : 18 (dont un pouvoir) – Oui : 17 – Non : 1 - Abstention : 0) décide d'engager les modalités l'acquisition du futur local commercial, en attente des propositions financières d'achat, de la société ARB PROMOTION IMMOBILIERE.

La Commune doit-elle vendre le local commercial, situé 139 Place du Plâtre à l'actuelle locataire, Madame Emilie DANVE, à un prix de cession de 100 000.00 € (montant fixé après déduction du coût des travaux d'entretien qui seraient à réaliser)

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré : (Votants : 18 (dont un pouvoir) – Oui : 15 – Non : 2 - Abstention : 1) décide la cession à Mme Emilie DANVE, de la propriété communale situé 139 place du Plâtre, comprenant le local commercial « Un Brin de Folie », d'un montant de 100 000.00€.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Thierry LOISON pour l'accompagnement et le travail accompli auprès des commerçants et artisans de la Commune. Il annonce également que la Commune va demander des subventions pour le pôle culturel notamment auprès de l'Etat (DETR, DSIL...).

- **Salle Communale Résidence Séniors,**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la construction par l'OPAC du RHONE d'une résidence Seniors, la Commune va procéder à l'acquisition d'une salle pour l'animation de cette structure. Monsieur le Maire expose que les voisins les plus directs de ce futur aménagement, Monsieur et Madame Stéphane GAILLARD ont été reçus en mairie car ils s'inquiétaient de l'impact de cette construction sur leur propriété. La rencontre s'est bien déroulée avec une présentation du projet et l'explication du but de cette résidence réservée à nos aînés.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER. Elle expose le travail réalisé en commission, avec une visite d'une résidence autonomie à Chaponost et la préparation des projets d'aménagements de la salle. Les pistes sont actuellement un cloisonnement de l'espace afin de réaliser au moins un bureau pour un animateur, ou la venue de professionnels de santé au d'autres services. Toute la surface serait utilisée et la création d'un espace commercial ne paraît pas envisageable pour l'instant. La salle devrait être insonorisée et climatisée.

Monsieur le Maire expose que la Commune va déposer des dossiers de demandes de subventions auprès du Département du Rhône mais aussi de l'Etat, pour l'acquisition et l'aménagement de cette salle.

- **Présentation du projet PUMTRACK**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il présente le travail de la commission Sports sur un nouvel équipement destiné aux jeunes et qui serait aménagé à proximité du stade La Batie et terrain du tir à l'arc. Un PUMPTRACK est un circuit en terre ou enrobé qui peut être utilisé par les VTT, BMX, Skates ou trottinettes. L'activité vélo au Collège Privé fait que cet aménagement sera très utilisé. Monsieur Alain GIRAUD pense que ce projet nécessitera une attention particulière à la sécurité sur le site. Le coût du projet est de 82 221.99 € HT et un dossier de subvention sera déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport (80% de la dépense demandée).

- **Régularisation délaissés de voirie,**

Monsieur le Maire présente un dossier de délaissés de voirie à régulariser chemin de Montchourier. Le Conseil Municipal donne son accord.

- **Demande et engagement d'une procédure d'expropriation pour utilité publique,**

Monsieur le Maire présente le dossier de la propriété cadastrée section F n°203, sis rue de l'Eglise en état d'abandon, depuis 1998. Aucun travaux n'a été réalisé depuis. Il expose que désormais la Commune engager une procédure d'expropriation pour ce bien. Il rappelle la procédure engagée et présente le dossier et l'enquête publique qui devront être lancée. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que l'immeuble abandonné pourra être affecté à usage de services ou de commerce au rez-de-chaussée (du fait de l'alignement commercial inscrit, frappant ce bien) et de logements sociaux en étage. Et d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Les modalités de la consultation du public seront les suivantes :

Une consultation du public sera organisée en mairie de Saint Laurent de Chamousset aux horaires d'ouverture du secrétariat à compter du 7 mars 2022 et s'achèverait le 7 avril 2022.

Pendant toute la durée de la consultation au public, un registre sera ouvert et mis à disposition du public aux horaires d'ouverture de la mairie pour consignation des observations

La communication de cette consultation sera organisée comme suit : panneau d'information communal, mise à disposition du dossier simplifié sur le site Internet de la commune, affiche sur la propriété et mise à disposition en Mairie. Le dossier consultable en Mairie sera composé du PV définitif constatant l'état d'abandon manifeste, la présente délibération du conseil municipal décidant de déclarer l'immeuble dit « Maison Montmain », cadastré section F n°203, Rue de l'Eglise en état d'abandon manifeste et lançant la procédure d'expropriation, la notice explicative présentant le projet, l'évaluation sommaire du coût du projet , l'identification précise du bien avec plan parcellaire des terrains et des bâtiments, l'identité complète des propriétaires.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Madame Yvette BRETONNIER annonce que le repas de Printemps du Comité des Aînés Saint Laurentais est reporté au 23/04/2022 et sollicite l'aide des conseillers municipaux pour le service.

Elle annonce une visite par la commission, des cuisines du restaurant scolaire de Saint Martin en Haut, le 28/02/2022.

Monsieur Yvan SIMON rend compte de l'avancée des travaux pour la rue Grange Thival avec la pose des bordures et des pavés.

Il expose qu'un dossier de subvention a été déposé auprès la Région Auvergne Rhône Alpes pour le centre technique Municipal et que dès que le permis de construire est reçu, la consultation des entreprises sera lancée.

Il présente également le projet de réfection des terrains de tennis et expose qu'une demande de subvention sera reformulée auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Madame Odile VERMARE et **Monsieur Marc LOTISSIER** présentent les plans du Point I. Quelques remarques et demandes d'ajouts sont formulées.

Monsieur Ludovic CARRET expose qu'une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des foyers concernés au sujet du changement de jour de ramassage des Ordures ménagère et sacs jaunes.

Il évoque les travaux de voirie CCMDL qui vont prochainement débutés aux abords de la salle polyvalente et de la caserne des pompiers, et qu'un état des lieux des voiries communales sera fait pour le prochain programme de la CCMDL.

L'association pour la promotion du marché aux veaux travaille actuellement sur le 50^{ème} anniversaire de la création du marché aux veaux de lait.

Monsieur Roger MAZARD rend compte du difficile dossier de raccordement à la fibre de l'Espace Santé. Il présente le choix des coloris pour les toilettes publiques place des Roches et Jardins de la Mairie

Madame Sandrine BOINON expose que le nouveau site internet est en ligne et que la commission procédera très régulièrement à des modifications. Elle rend compte de l'avancement de la lettre d'information et lance un appel à la transmission des visuels pour les manifestations associatives.

Monsieur Thierry LOISON rend compte de l'installation courant mars, rue Cour Denis, du commerce « 2 mains pour vos bambins ». Il évoque le remboursement de travaux incombant à la Commune, réalisés par la fleuriste. Après délibération, il est proposé que ce remboursement sera transformé exonération de loyer pour 3,5 mois.

Il évoque la finalisation du livret des entreprises de la Commune et un devis modificatif pour le film de présentation de la Commune.

Madame Odile VERMARE relate un marché forain très calme actuellement avec très peu d'occasionnels et le travail de la commission sur la sécurisation du marché.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire évoque le Lotissement Les Terres avec le lancement des travaux en mars 2022 et l'organisation de la cérémonie du 27 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Maire,



Pierre VARLIETTE